



**COMMUNE DE CABRIÈRES
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 1 AOUT 2022 à 18H30**

Date de convocation : 25 juillet 2022

Date d'affichage : 25 juillet 2022

Membres présents : 9

GAIRAUD Myriam, MALAFOSSE DONGUY Marie-lise, GABRIEL Cédric, HERNANDEZ Patrick, SOLER Michel, ROMANO Jérôme, PETER Eric, FONS Vivien, SALLES Agnès

Excusé : 0

Pouvoir : 2

TRINQUIER Philippe à Michel SOLER, SALIC Lucie à Agnès SALLES

Secrétaire de séance : M HERNANDEZ Patrick

Début de la séance : 18h40

Approbation du procès verbal de la séance du 4 juillet 2022 : 11 voix pour

Ordre du jour

Publicité sur l'abribus pour la cave coopérative

Une demande a été faite par la cave coopérative de l'Estabel de placer un panneau publicitaire sur l'abribus avant l'intersection vers PERET et FONTES afin d'être mieux signalée de ce côté là du village. Le CM se pose la question de la légalité d'une publicité pour de l'alcool sur un arrêt de bus desservant des lignes scolaires. Une vérification de la loi sur l'affichage va être effectuée mais le CM va demander plus de renseignements sur ce panneau à la cave coopérative et envisager un autre endroit pour y déposer un panneau publicitaire.

Projet d'aménagement d'un parking des randonneurs route de Péret :

Point ajourné en l'absence d'informations suffisantes. Cédric GABRIEL va communiquer à l'ensemble du CM les différents projets proposés par le CD34 et un choix sera fait lors d'une prochaine séance.

Logement de l'ancienne mairie :

Les travaux de peinture et de réfection des sols ainsi que le décroûtage des murs sont terminés, la vitre de la porte d'entrée a été réparée. Le logement peut être proposé à la location. Une annonce sera faite dans les prochaines semaines aux habitants. Le loyer a été fixé à 470€ par mois.

Aménagement des combles de l'appartement communal des Crozes :

Le nouveau locataire souhaiterait aménager les combles de cet appartement afin de gagner de la place et y créer une chambre supplémentaire. Le CM autorise le locataire à faire faire les devis et prendra une décision ultérieurement.

éviter ces risques. Patrick HERNANDEZ a transmis un modèle officiel de document unique et Mme le Maire et ses adjoints vont élaborer ce document ~~et se faire aider~~ avec, si besoin, l'aide du CDG34.

- **RIFSEEP :**

Ceci concerne les primes des agents communaux, le sujet est complexe et Mme le Maire et Marie-lise MALAFOSSE-DONGUY continuent à travailler sur ce dossier.

- **Local commercial du presbytère:**

L'entreprise ADS informatique cessant son activité, elle souhaiterait quitter le local qu'elle occupe avant la fin du bail. S'agissant d'un bail commercial, le préavis est fixé à 6 mois. Le preneur devra faire parvenir à la mairie un courrier demandant la résiliation qui ne pourra intervenir qu'au 31/01/2023 sauf si la Société est dissoute avant cette date.

- **Subventions CCC :** Mme le Maire va rédiger un courrier de demande de subvention à la CCC afin de bénéficier d'une partie du montant alloué par la CCC aux communes membres sur le mandat 2020-2026 soit 40 000 €. Cette première demande concernera la rénovation des bâtiments communaux.

Commission Information/communication : Patrick HERNANDEZ

- **Marché de télécommunications avec la CCC :** dans le cadre de la mutualisation des moyens, la CCC a lancé des marchés communs pour la télécommunication des communes. La commune a souhaité adhérer à cette démarche. Une première offre a été reçue concernant la téléphonie fixe et internet pour la mairie et l'école. L'offre du prestataire retenu par la CCC (Adista) est équivalente voire plus onéreuse que le prestataire actuel de la commune, Orange. Quelques points sont encore à éclaircir avant de prendre une décision de changer ou non de prestataire.
- Concernant la téléphonie mobile, l'offre du prestataire Orange Business est beaucoup plus avantageuse que Orange Pro, prestataire actuel de la commune. Le CM décide de changer de prestataire concernant les lignes mobiles de la mairie.

Commission Culture/Patrimoine/Environnement : Marie Lise MALAFOSSE-DONGUY

- Les travaux de la médiathèque ont débuté, les fondations seront faites en septembre, une partie du parking du presbytère sera rouvert aux véhicules.
- Les travaux du toit de la mairie sont presque terminés
- Visite de l'aire de lavage des machines agricoles avec la DDTM
La DDTM est venue visiter l'aire de lavage des machines agricoles afin de vérifier que les travaux aient été bien faits avant le versement de la subvention allouée. Cette dernière devrait être réglée d'ici la fin de l'année. La DDTM a salué la bonne communication sur ce projet et la qualité des travaux réalisés.

Commission travaux : Cédric GABRIEL

- Le chemin des Pitrous a quelques nids de poule, il est convenu de les boucher
- Les accotements de la route des Crozes ont été faits
- La route des Pitrous a été regoudronnée
- **Inaugurations :**
De nombreux projets se sont concrétisés mais n'ont pu être inaugurés à cause de la pandémie. Mme Le Maire propose 3 dates en octobre (7,14,21) pour poser la première pierre de la médiathèque, inaugurer les rues de l'église et du Mas de Gaussel, l'aire de lavage, la toiture de la mairie et la restauration de vitraux à l'église St Etienne.

entre le Département, les communes et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) une agence départementale au service des communes et de leurs groupements, dénommée Hérault Ingénierie.

Cette agence, qui serait créée sous la forme d'un établissement public administratif, a pour objet d'apporter aux Collectivités Territoriales et aux EPCI du département de l'Hérault adhérents qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique et financier, dans les domaines de l'aménagement, de l'équipement, du développement durable des territoires et de la gestion locale.

Considérant l'intérêt pour la Commune de bénéficier d'un service doté d'une ingénierie technique, juridique et financière lui permettant de mener à bien techniquement et juridiquement les projets qu'elle souhaite engager dans les domaines précités,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

D'APPROUVER les projets de statuts et de règlement intérieur joints en annexe au présent rapport.

D'ADHERER à l'agence départementale de l'Hérault.

(La population de référence est la population de la DGCL servant de base au calcul de la DGF. Le dernier chiffre connu est celui de 2021, soit 597 habitants pour notre Commune. Le montant de l'adhésion serait donc de $597 \times 0,30 \text{ €} = 179,10 \text{ €}$. Ce montant étant inférieur à 200 €, la Commune est exonérée.)

DESIGNE Mme le Maire ainsi que Mme MALAFOSSE DONGUY, 1ère adjointe, en qualité de suppléant pour représenter la Commune à l'Assemblée Générale de l'agence.

AUTORISE Mme le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de ces décisions.

36-2022 : Travaux électricité, éclairage public, télécommunications -Rues de la place, du Mas de Rigaud et Chemin de la Coumbo- Demande de lancement des études préalables à Hérault Energies

Madame le Maire présente au Conseil la première estimation sommaire des travaux électricité, éclairage public et télécommunications Rues de la Place, du Mas de Rigaud et Chemin de la Coumbo réalisée par Hérault Énergies.

Enveloppe financière totale de l'opération sous maîtrise d'ouvrage d'Hérault Énergies est estimée à **215 000 € TTC**.

* Travaux d'électricité : 93 200 €

* Travaux d'éclairage public : 72 100

* Travaux de télécommunications : 49 700 €

Financements maximums apportés par Hérault Énergies pour cette opération estimés à **97 300 €**

Compte tenu des délais d'études (environ 6 mois) et de présentation aux commissions pour l'inscription à un prochain programme de travaux, il est nécessaire d'informer Hérault Énergies des suites que la Commune souhaite donner à cette affaire pour permettre le lancement des études nécessaires à cette opération.

- la cristallisation des arases et des murs porteurs de bâtiments et renforcement de certaines parties.

Le montant prévisionnel du projet s'élève à la somme de 33 051,13 € HT, soit 39 661,36 € TTC.

Les travaux pourraient être réalisés sur deux années :

- 2022 : pose des grilles
- 2023 : consolidation des murs et arases de l'ensemble du bâti

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré,

APPROUVE la nécessité de faire procéder aux travaux de sécurisation du site de Tibéret tels que décrits ci-dessus.

APPROUVE l'échelonnement du chantier sur les 2 années.

SOLLICITE du Département, au titre du FAIC, la subvention la plus élevée possible pour aider au financement de ce projet.

AUTORISE Mme le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Demande de subvention pour la réfection de la toiture du bâtiment communal de l'épicerie et des 2 logements au-dessus. Délibération reportée

Une dotation de 35 000 € a été accordée dans le cadre de la DSIL, un courrier de confirmation de cette subvention est attendu en mairie. Quand la notification de subvention sera arrivée, il conviendra de chercher les financements manquants pour mener à bien ce projet. Une délibération sera alors prise à ce moment là.

Fin du conseil à 20h50

Le secrétaire de séance
M Patrick HERNANDEZ



Mme le Maire
Myriam GAIRAUD

